

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Programme immobilier "SIGNATURE"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV SIGNATURE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MANHES, Philippe, Responsable

RCS / SIRET

8 8 1 4 2 8 3 8 7 0 0 0 1 6

Forme juridique

SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17) Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines c) Dispositifs de captage des eaux souterraines en nappe d'accompagnement	Pompages de rabattement de nappe en phase de chantier pour la réalisation des sous-sol du bâtiment d'habitation créé. Le débit déclaré pour les pompages de rabattement de la nappe en phase chantier est de 100 m ³ /h, supérieur à 5% du débit QMNA5 du Paillon, soit 720 000 m ³ maximum prélevé pendant les 10 mois du chantier.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SCCV SIGNATURE projette la création d'un programme immobilier résidentiel sous la forme d'un bâtiment en R+6 avec combles aménagés comprenant :

- 46 logements,
- des commerces en rez-de-chaussée,
- 2 niveaux de sous-sol pour le stationnement des véhicules,
- 1 bassin écrêteur situé sous le bâtiment.

Des parois moulées périphériques sont prévues afin d'assurer la stabilité géotechnique des sols.

Le projet nécessite la déconstruction des bâtiments sur le site.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra de créer des logements correspondant aux normes de confort et de sécurité actuelles et de répondre aux besoins de la population en termes d'habitat. Il participe à la recomposition d'un espace urbain existant à proximité immédiate d'un jardin public.

Les sous-sols permettront d'accueillir des stationnements pour les futurs habitants.

Le projet de rabattements par pompages a pour objectif de permettre la réalisation des sous-sols du programme immobilier résidentiel. Ces rabattements sont nécessaires en phase chantier, du fait de la présence d'une nappe alluviale souterraine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La SCCV SIGNATURE projette chronologiquement les aménagements suivants :

- La démolition des bâtiments existants (déjà réalisée),
- La réalisation de parois moulées et d'un bouchon de fond avant début des terrassements,
- La réalisation d'injections de réduction de perméabilité en fond,
- La réalisation de 2 niveaux de parking en sous-sols, surmontant un bassin écrêteur,
- La réalisation d'un bâtiment en R+6 de 46 logements avec combles aménagés.

Le dispositif de pompage dans la nappe d'accompagnement du Paillon sera constitué de 2 puits de pompage de diamètre 300 mm qui présenteront une profondeur de 10 à 12 m pour rester au-dessus du bouchon de fond de .
Un compteur à induction sera mis en place afin de permettre la quantification des volumes prélevé. Les eaux pompes passeront par un décanteur avant rejet dans le réseau unitaire de la Métropole Nice Côte d'Azur, dans le cadre d'une convention liant la SCCV Signature et la Métropole. Ainsi, le taux de MES des eaux rejetées restera inférieur à 35 mg/L comme exigé par la Métropole : cela sera vérifié par des contrôles réguliers.

Le chantier sera réalisé selon les objectifs des chantiers à faibles nuisances.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra la création de 46 logements au sein d'un bâtiment unique et offrira en sous-sol le nombre de stationnement nécessaire au programme immobilier.

Afin de gérer les eaux pluviales du projet, un bassin de rétention sera réalisé.

Le trafic généré sera peu important, très inférieur à 100 véh/j, le site étant en cœur de ville, à proximité immédiate de nombreuses lignes de transports en commun et d'itinéraires cyclables.

En fin de phase de travaux, les entrées d'eaux dans les sous-sols seront limitées par un cuvelage ou un dispositif équivalent venant s'ajouter à l'effet limitant des murs du sous-sol. Il n'y aura donc pas de pompage permanent une fois le bâtiment achevé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'un permis de construire PC N° 06 088 19 S 0080, obtenu le 30 octobre 2019.

Il fait également l'objet d'une demande d'autorisation temporaire au titre de la Police de l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Nombre de logements	46 en R+6
- Surface de plancher créée	environ 3 000 m ²
- Emprise des terrassements	624 m ²
- Volume puits de pompage	300 mm
- Profondeur puits et piézomètres	10 et 12 m
- Epaisseur du radier	0,52 m au minimum
- Débit maximal / volume maximal pompé en phase chantier	100 m ³ /h / 720 000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

41 rue Barberis,
06300, Nice

Coordonnées géographiques¹

Long. 07°28'68" E Lat. 43°70'41" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " E Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " E Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Nice

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches recensées à proximité sont : - ZNIEFF terrestre de type I - 930012617 - "Mont Alban - Mont Boron", à environ 890 m à l'Est, - ZNIEFF terrestre de type II - 930020151 - "Mont Vinaigrier - observatoire", à environ 1,3 km au Nord-Est, - ZNIEFF marine de type II - 93M000013 "Du Cap de Nice à la pointe Madame", à environ 1,3 km au Sud.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se trouve à environ 2,5 km au Nord-Est, FR3800803 "Falaises de la Riviera".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nice est une commune soumise à la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est couverte par le troisième Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE III) de la métropole Nice Côte d'Azur, approuvé en juillet 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la carte des milieux potentiellement humides de France (INRA Orléans / AgroCampus Ouest), la probabilité que la zone d'étude se situe dans une zone humide est "très forte" : de fait, elle se trouve dans le lit majeur hydrogéomorphologique du Paillon. Le terrain d'assiette du projet est occupé par des constructions à usage d'activité.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : - Incendies de forêt, approuvé le 07/02/2017 (projet non concerné par le zonage), - Inondations "Basse vallée du Var", approuvé le 18/04/2011 (projet non concerné par le zonage) - Inondations "Paillon", approuvé le 17/11/1999 (projet non concerné par le zonage), - Mouvement de terrain, approuvé le 16/03/2020 (projet non concerné par le zonage), - Séisme, approuvé le 28/01/2019. PPRT : Néant
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la base de données Géorisques (basias), il est recensé : - Au droit du projet : un ancien dépôt d'hydrocarbures (PAC0602549), - A proximité : * Un ancien dépôt d'hydrocarbures (PAC0602433) à 20 m vers l'Ouest, * Un ancien dépôt de liquides inflammables (PAC0603479) à 30 m vers l'Ouest, * Un ancien garage (PAC0601231) à environ 55 m au Sud-Est, * Un ancien garage bourse automobile (PAC0600439) à environ 65 m au Sud-Ouest.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de répartition des eaux la plus proche concerne le sous-bassin de la Cagne (classement en eaux superficielles). Elle se situe à environ 9 km à l'Ouest du projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proches sont : - Ensemble urbain "Garibaldi-Masséna" à Nice (93106037), à environ 0,6 km au Sud, - Littoral de Nice à Menton (93106049), à environ 0,7 km à l'Est.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - La ZSC FR9301568 "Corniches de la Riviera", située à environ 1 km à l'Est et au Nord, - La ZSC FR9301996 "Cap Ferrat", située à environ 3,5 km à l'Est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés les plus proches sont : - "Colline du Château", à environ 0,7 km au Sud-Ouest, - "Mont Alban, Mont Boron et Domaine Public Maritime" , à environ 0,8 km à l'Est.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des rabattements de la nappe d'accompagnement du Paillon seront nécessaires lors de la phase de chantier pour la réalisation des sous-sols. Le débit de pompage sera de 100 m ³ /h pour un volume maximal de 720 000 m ³ . En phase exploitation, aucun pompage ne sera maintenu.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rabattement de nappe à l'intérieur de la paroi moulée se traduira par une baisse limitée du niveau de la nappe à l'extérieur de l'enceinte périphérique. Cette baisse sera contrôlée par des piézomètres placés en limite Est et Sud de propriété. Les pompages seront interrompus si des tassements significatifs sont constatés et des mesures seront alors définies sous le contrôle d'un géotechnicien pour arrêter ces mouvements. Les eaux pompées seront rejetées dans le réseau communal après décantation, et la qualité des eaux rejetées sera contrôlée.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite des terrassements. Les déblais seront réutilisés sur site ou redirigés vers des filières locales de stockage ou de valorisations adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux pour la création de l'ensemble immobilier.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un terrain entièrement artificialisé : il n'est donc pas susceptible d'entraîner des perturbations, dégradations ou destructions de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain ne présente pas d'habitats ni d'espèces inventoriés dans les sites Natura 2000 les plus proches. Les habitats et espèces des sites Natura 2000 les plus proches ne seront pas perturbés par le projet compte tenu de l'éloignement et du caractère anthropisé du terrain.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un terrain entièrement urbanisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas concerné par un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation). Du point de vue de l'AZI PACA (Atlas des Zones Inondables), le terrain du projet est situé dans le lit majeur hydrogéomorphologique du Paillon. Le terrain n'est pas concerné pas les PPR Incendies ou Mouvements de terrain. D'après la carte de zonage du PPR sismique, le terrain se situe en zone B3 (sédiment épais avec effet de site lithologique). Les contraintes liées à ce PPR ont été prises en compte dans la conception du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de pompage n'est pas de nature à engendrer des déplacements. A terme, le projet de programme immobilier est susceptible d'augmenter légèrement les déplacements, du fait de l'accueil de nouveaux habitants. Cependant, ces déplacements seront très limités du fait de la situation urbaine du site et de la proximité d'itinéraires de transport en commun et modes doux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'augmenter le niveau de bruit actuel sur la zone. En phase exploitation, le projet n'entraînera pas de nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer d'odeurs particulières.</p> <p>Le terrain est concerné par les odeurs caractéristiques d'un milieu urbain.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux peuvent être source de vibrations (terrassements).</p> <p>En phase exploitation, le projet ne devrait pas créer de vibrations notables.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est déjà concerné par les émissions lumineuses dues à la circulation routière et à l'éclairage public le long de la route.</p> <p>Le projet n'entraînera pas d'émissions lumineuses supplémentaires significatives.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, la circulation des camions et engins engendrera des rejets supplémentaires dans l'air. Cependant, ils ne devraient pas être significatifs et se limiteront au temps des travaux.</p> <p>En phase exploitation, les rejets ne seront pas significatifs.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pompées seront rejetés dans le réseau métropolitain, de type unitaire dans le secteur. Le rejet des eaux pompées sera donc soumis à redevance auprès de la MNCA (Métropole Nice Côte d'Azur) et le montant au mètre cube sera fonction de la qualité des eaux rejetées.</p> <p>Une convention de rejet des eaux de pompage sera établie avec les services de la MNCA en ce sens et des analyses d'eau seront régulièrement réalisées à la fréquence et sur les paramètres demandés par la MNCA.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre aucun effluent.</p> <p>En phase exploitation, le projet de logements neufs sera raccordé au réseau eaux usées communal, qui est suffisamment dimensionné, tout comme la STEP où aboutissent ces eaux.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés. Par la suite, ils seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, ou encore, évacués vers une installation de stockage adaptée.</p> <p>Si nécessaire, une zone pour déchets dangereux sera aménagée.</p> <p>En phase exploitation, le projet de logements engendrera des déchets ménagers et assimilés. Cependant, le système de collecte et de traitement des déchets de la Métropole est bien organisé et permet de gérer ces déchets supplémentaires.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans un terrain déjà urbanisé, à la place d'une ancienne carrosserie.</p> <p>Le secteur de projet n'intercepte aucune zone de protection du patrimoine architectural, culturel ou paysager. Concernant l'archéologie, la DRAC a déjà été saisie dans le cadre de l'instruction du permis de construire.</p> <p>A terme, l'insertion du projet dans le paysage sera soignée, et permettra même, localement, de réhabiliter le paysage, en proposant une architecture soignée et contemporaine.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se trouve sur le terrain d'une ancienne carrosserie (définitivement fermée). Puisqu'actuellement, la carrosserie n'est plus en fonction, aucune activité n'est recensée sur site.</p> <p>Le projet de pompage n'a aucune incidence sur les activités du site. Toutefois, le projet apportera, à terme, de nouvelles activités (résidentielles et commerciales).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures liées au projet concernent essentiellement la phase chantier et la réalisation du rabattement de nappe permettant la réalisation des sous-sol.

En phase exploitation, les mesures sont uniquement liées à l'insertion paysagère, à la mise en place d'un bassin de rétention et à la mise en place d'un cuvelage pour étanchéifier les sous-sols et limitées les entrées d'eau.

En phase chantier, les mesures sont les suivantes :

- respect d'un chantier à faibles nuisances : tri des déchets, sécurisation du chantier et de ses abords, prise en compte de l'environnement, non rejet des laitances de béton et ciment dans le réseau métropolitain, ...
- éloignement des sources de pollution et de ruissellement par rapport aux forages et piézomètres,
- bacs de décantation mis en place en sortie du dispositif de pompage afin de limiter le taux de MES des eaux rejetés à 35 mg/L, avec contrôle régulier du niveau de sédimentation dans les décanteurs et prises de mesures adaptées en cas d'élévation de la turbidité (bacs de décantation ou dispositifs de filtres supplémentaires),
- suivi piézométrique pour contrôler l'effet de barrage potentiel et prendre des mesures adaptées si nécessaires par un hydrogéologue,
- interruption des pompages si des tassements significatifs sont notés et prise de mesures adaptées par un géotechnicien.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- le projet s'inscrit sur un terrain artificialisé et urbanisé : il n'a donc pas d'impact sur les habitats, la faune et la flore,
- les impacts concernent principalement la phase chantier : ils sont éphémères et peu significatifs,
- des mesures permettant de réduire les effets du projet en phase chantier et exploitation ont été préconisées et seront respectées,
- les pompages ne concernent que la phase chantier : en phase exploitation, les sous-sols seront étanches et aucun pompage ne sera maintenu,
- le projet fait l'objet d'une autorisation temporaire au titre de la Police de l'Eau pour les pompages et les impacts et mesures sur les eaux souterraines y seront développées,
- le projet n'induit donc pas d'impacts négatifs significatifs sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nice

le,

24.6.22

Signature

SCCV SIGNATURE

« Le Louvre »

13 rue Alphonse Karr - 06000 NICE

Tél. : 04 93 82 08 18

Fax : 04 93 88 78 96

SIRET 881 428 387 00016